

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil, lundi le 12 décembre 2011 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mme Marthe Garneau

MM. Sylvain Baron, Steve Lambert, Pierre Lavigne, Gilles Vallières et sous la présidence de Daniel Lafond, maire.

Absence(s) : M. Sylvain Jacques

Nombre de citoyens : 7

Est également présent M. Mario Picotin, Directeur général/Secr.-trésorier et Mme Francine Gagnon, Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Prière**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Budget 2012**
 - a) Analyse et adoption
 - b) Taxes sur la valeur foncière des immeubles résidentiels et non-résidentiels
 - c) Taux d'intérêt et échéancier
 - d) Règl. # 226-24 – Tarification 2012; adoption
 - e) Masse salariale 2012
 - f) Plan triennal d'immobilisation (reporté)
 - g) Taxe de non-résidants
 - h) Programme d'aide aux familles - Couches de coton
- 4) **Période de questions**
- 5) **Levée de l'assemblée**

AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de la loi, les avis de convocation ont été délivrés dans les délais prescrits. Tous les membres présents attestent l'avoir reçu.

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

1583.12.11

Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. BUDGET 2012

a) Analyse et adoption

Dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2012 et des documents annexes est fait.

M. Lafond en fait la présentation.

Après échanges,

1584.12.11 Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu :

- d'adopter le budget présenté pour l'année 2012 tel que déposé lequel totalise :
 - Revenus : 4 225 085 \$
 - Charges : 4 053 720 \$
 - Amortissements : 361 100 \$
 - Remboursement de la dette : 264 605 \$
 - Activité d'investissement : 469 000 \$
 - Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés : 201 140 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Taxes sur la valeur foncière des immeubles résidentiels et non-résidentiels

1585.12.11 Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu d'adopter les taux de taxes foncières suivants pour les immeubles identifiés ci-après pour 2012 :

- Taux de base : 0,8600/100 \$ d'évaluation
- Taux résiduel (résidentiel) : 0,8600/100 \$ d'évaluation
- Taux non-résidentiel : 1,1700/100 \$ d'évaluation
- Taux industriel : 1,1700/100 \$ d'évaluation
- Taux terrain vacant desservi : 0,8600/100 \$ d'évaluation
- Taux six (6) logements ou plus : 0,8600/100 \$ d'évaluation
- Taux agricole (EAE) : 0,8600/100 \$ d'évaluation

Note : Le taux de base inclus 0.0613/100 \$ pour le financement de la dette des règlements # 290, 291, 309, 312, 320 (partie), 322, 324, 328, 326 (partie), 338, 350, 351, 336 (partie), 357 et 376.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Taux d'intérêt et échéancier

1586.12.11 Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu pour l'année 2012 :

- de maintenir le taux d'intérêt chargé à 18 %;

- de conserver telles quelles les dispositions des articles 3.2 et suivants du règlement # 226 concernant les échéances de versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Règl. # 226-24 – Tarification 2012

1587.12.11 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 226-24 lequel a pour objet de modifier la tarification applicable à certains services municipaux pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Masse salariale 2012

Considérant les dispositions de la convention collective et les discussions menées, la rémunération du conseil et du personnel cadre lors des rencontres préparatoires au budget;

1588.12.11 Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu :

- de fixer, pour 2012, l'augmentation de 2 % de la masse salariale pour les membres du conseil municipal et de l'ensemble du personnel, le tout étant effectif au 1^{er} janvier 2012;
- de fixer les enveloppes salariales pour 2012 totales excluant les déductions applicables aux différents groupes de la manière suivante :

▪ Élus :	69 165 \$
▪ Cadres :	184 770 \$
▪ Personnel administratif, des travaux publics & brigadières :	347 265 \$
▪ Pompiers :	142 355 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Plan triennal d'immobilisation – Dépôt (reporté)

g) Taxe de non-résidents

1589.12.11 Sur proposition de Pierre Lavigne
(Amendée par Marthe Garneau
résol. #1592.01.12)

Il est résolu :

- de maintenir telle quelle la politique de remboursement de la taxe de non-résidents;
- de fixer, pour l'année 2012, à 100 % la proportion du remboursement applicable à la taxe de non-résidents payée;
- de n'appliquer aucune limite d'âge pour les remboursements admissibles;

- pour être admissible au remboursement, le demandeur devra présenter une demande de remboursement et les pièces justificatives dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Programme d'aide aux familles – Couches de coton

Considérant l'énoncé des résolutions # 338.08.08 et # 377.09.09 concernant la participation municipale dans le dossier du programme d'aide aux familles pour les couches de coton;

1590.12.11

Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de maintenir les conditions énoncés dans les résolutions # 338.08.08 et # 377.09.09 pour l'année 2012, savoir :
- de rembourser aux familles ayant un enfant de moins de 12 mois et résidant sur le territoire de la municipalité, 50 % des coûts défrayés pour l'achat de couches lavables et réutilisables, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 250 \$ par enfant;
- à titre de pièces justificatives, les familles devront présenter les factures d'achat, une preuve de résidence ainsi qu'un document indiquant la date de naissance de l'enfant;
- de présenter les factures dans un délai de 3 mois suivant l'achat;
- que la mesure soit effective à partir du 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- A. Laurin
 - Taxe foncière vs taxe de secteur
- P. Chapdelaine
 - Transport diligence – Cotisation 2012
 - Société J. G. Lefebvre, rang 3 Wendover Sud – Transport de sable; vérification à faire
- A. Ouellette
 - Usine d'épuration – Mise à niveau et raccordement du domaine Hébert; budget 2012

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 19 h 50.

Signé :

Maire

Directeur général/Sec-trésorier